



SAGE  
de la Canche

.....  
Arrêté préfectoral du 03/10/2011

# Les défis du SAGE de la Canche

*la parole aux acteurs du bassin versant de la Canche*

Agir ensemble pour l'eau



# Préambule



L'arrêté de Monsieur le Préfet officialisant l'existence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Canche est l'aboutissement de 10 ans de travail de toute une équipe réunie autour de la Commission Locale de l'Eau rassemblant élus, asso-

ciations ainsi que les administrations concernées par l'eau et ses thématiques. Cette longue et constructive concertation a permis de poser des enjeux et des défis forts pour la ressource en eau souterraine, la protection des milieux aquatiques, la gestion des risques liés à l'eau et la préservation du littoral. Après avoir posé ces objectifs, il nous faut « **Agir ensemble pour l'eau** ».

La mise en œuvre du SAGE ne peut être qu'une affaire collective avec la participation de l'ensemble des acteurs et notamment des collectivités, sous la conduite de la CLE. De toute évidence, le rôle et la mission de celle-ci seront renforcés dans les prochaines étapes pour que le cap soit maintenu !

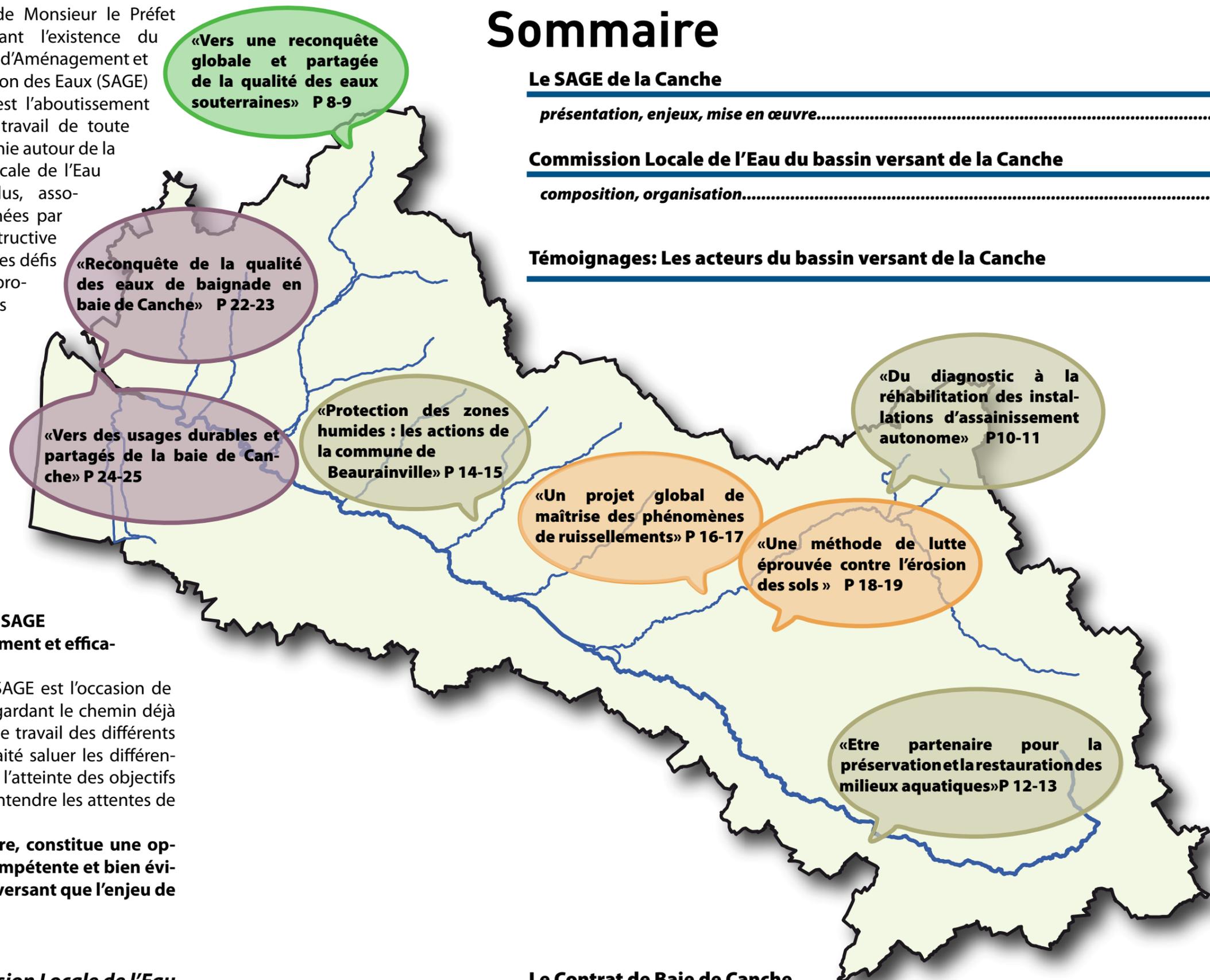
**Pour ce faire, la CLE a besoin de son outil technique et financier qu'est le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche : ce tandem formé par la CLE et le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche est essentiel pour agir concrètement et efficacement sur l'ensemble du bassin versant.**

L'évènement que constitue l'approbation du SAGE est l'occasion de faire le point sur ces défis à relever tout en regardant le chemin déjà parcouru par l'engagement, le dynamisme et le travail des différents acteurs. Ainsi au travers de ce livret, j'ai souhaité saluer les différentes actions et programmes mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs posés par le SAGE. C'est aussi l'opportunité d'entendre les attentes de chacun.

**Le SAGE, au-delà de sa portée réglementaire, constitue une opportunité d'action pour chaque structure compétente et bien évidemment pour tous les habitants du bassin versant que l'enjeu de l'eau concerne directement.**

Bonne lecture à tous !

*Roger Pruvost, Président de la Commission Locale de l'Eau*



# Sommaire

## Le SAGE de la Canche

*présentation, enjeux, mise en œuvre..... 2*

## Commission Locale de l'Eau du bassin versant de la Canche

*composition, organisation..... 2*

## Témoignages: Les acteurs du bassin versant de la Canche

## Le Contrat de Baie de Canche

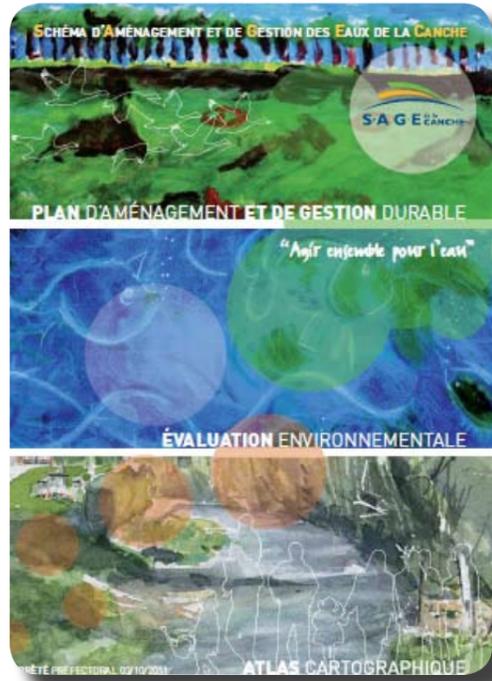
*périmètre, groupes de travail, prochaines étapes.....24*

## Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche

*missions, organisation.....26*

## Composition du SAGE de la Canche:

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche est constitué de 4 documents :

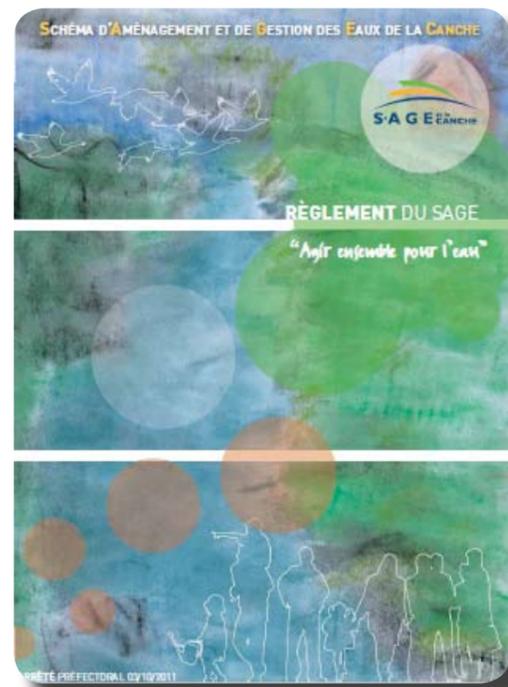


- le **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** (PAGD) de la ressource en eau, il contient 108 dispositions. C'est un document opposable aux collectivités

- l'**Évaluation environnementale**, elle évalue les impacts positifs et négatifs du SAGE de la Canche sur les principaux compartiments de l'environnement du bassin versant de la Canche

- l'**Atlas Cartographique**, il réunit les cartes qui illustrent les enjeux du SAGE de la Canche

- le **Règlement**, il rassemble 11 règles, ainsi qu'une cartographie qui s'opposent au tiers



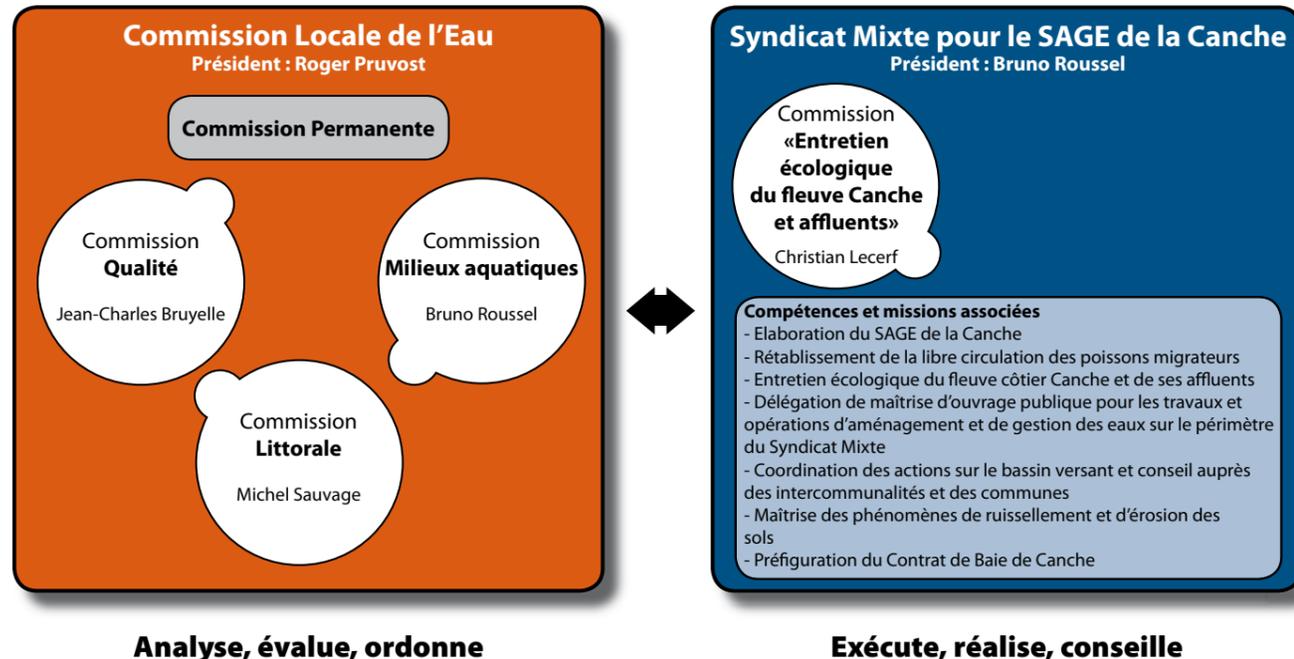
## Les 4 enjeux majeurs du SAGE de la Canche:

-  SAUVEGARDER ET PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE
-  RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES MILIEUX AQUATIQUES
-  MAÎTRISER ET PRÉVENIR LES RISQUES À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS RURAUX ET URBAINS
-  PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR L'ESTUAIRE ET LA ZONE LITTORALE

- |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|--|
| <p><b>1999</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 26 février, arrêté préfectoral de constitution du périmètre du SAGE de la Canche</li> <li>• 13 juillet, arrêté préfectoral de composition de la Commission Locale de l'Eau</li> </ul> | <p><b>2000</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 avril, création du Syndicat Mixte pour la mise en oeuvre du SAGE de la Canche, structure porteuse chargée de piloter le SAGE</li> <li>• 22 juin, première séance plénière de la CLE, installation des commissions thématiques</li> </ul> | <p><b>2001</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mars, premières séances des commissions thématiques pour la réalisation de l'état des lieux/ diagnostic du bassin versant de la Canche</li> </ul> | <p><b>2004</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30 septembre, validation de l'état des lieux et du diagnostic par la CLE</li> </ul> | <p><b>2006</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 11 décembre, renouvellement du mandat de la CLE</li> </ul> |
|---|---|---|---|--|

- |  |  |   |   |   |
|--|--|---|---|---|
| <p><b>2008</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 17 septembre, rendu final de l'expertise juridique du projet de règlement et de l'analyse approfondie du PAGD</li> </ul> | <p><b>2007</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 22 novembre, adoption du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des Eaux par la CLE</li> </ul> | <p><b>2009</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 juillet, adoption du projet du SAGE de la Canche par la CLE</li> </ul> | <p><b>2010</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 juillet, avis favorable du Comité de Bassin Artois-Picardie</li> <li>• 15 novembre, début de l'enquête publique (1 mois)</li> </ul> | <p><b>2011</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 mars, approbation définitive du SAGE par la CLE</li> <li>• 3 octobre, arrêté préfectoral d'approbation du SAGE par le Préfet du Pas-de-Calais</li> </ul> |
|--|--|---|---|---|

## Mise en oeuvre du SAGE de la Canche



Analyse, évalue, ordonne

Exécute, réalise, conseille

## Composition de la Commission Locale de l'Eau (arrêté préfectoral du 29 avril 2006)

Collège des collectivités territoriales		Collège des usagers		Collège des administrations
Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais	2	Propriétaires riverains	1	M. le Préfet du Pas-de-Calais
Conseil Général du Pas-de-Calais	2	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Pas-de-Calais	1	M. le Préfet coordinateur de bassin
Communauté de communes du Saint-Polois	1	Fédération Nord Nature	1	M. le Directeur Régional de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais
Communauté de communes du Canton d'Hucqueliers et de ses environs	1	Chambre d'agriculture du Pas-de-Calais	2	M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
Communauté de communes de la Région de Frévent	1	Chambre de commerce et d'industrie de Boulogne-sur-Mer	2	M. le Chef du Service Départemental de Police de l'Eau du Pas-de-Calais
Communauté de communes Mer et Terres d'Opale	1	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques	1	M. le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Communauté de communes du Montreuillois	1	Usage sports et loisirs (Canoë-kayak)	1	M. le Directeur de l'Agence de l'eau
Syndicat Mixte d'Aménagement du Boulonnais	1	Distributeurs d'eau (Veolia)	1	M. le Directeur Départemental de l'Équipement
Communauté de communes de l'Hesdinois	1	Association Vallée d'Airon-Notre-Dame Versant Nord	1	M. le Directeur de l'IFREMER
Communauté de communes de la Région de Desvres	1	Association syndicale autorisée de drainage Canche Authie	1	M. le Directeur de la délégation Manche-mer du Nord du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
Communauté de communes du Pays d'Heuchin	1	Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer	1	M. le Directeur Interdépartemental des Affaires maritimes
Communauté de communes de Val de Canche et d'Authie	1	Association Écologie Loisirs Attin Nature	1	M. le Lieutenant-Colonel du Groupement de Gendarmerie
Communauté de communes du Pernois	1	Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais	1	M. l'Inspecteur Académique du Pas-de-Calais
Communauté de communes des Deux Sources	1	Association Consommation, Logement et Cadre de vie du Pas-de-Calais	1	M. le Doyen de la Faculté de Droit du Littoral
Association des maires du Pas-de-Calais	16	Association pour la sauvegarde et la valorisation des moulins	1	M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Pas-de-Calais

**Commission Milieux Aquatiques**  
Complément de l'inventaire des zones humides

**Commission Qualité**  
Actualisation de l'avancement de l'assainissement des collectivités

**Commission Qualité**  
Etat des lieux Eau potable

**Commission Qualité**  
Règlement des services Publics pour l'assainissement collectif et non collectif

**Commission Littoral**  
Préparation et validation du dossier de candidature du Contrat de baie de Canche

**Commission Locale de l'Eau**  
Présentation du bilan annuel, mise en place du tableau de bord des indicateurs du SAGE



**2016**  
Révision du SAGE de la Canche



**L**a commission incite les producteurs et distributeurs d'eau potable à une meilleure gestion de la ressource. Elle insiste également sur le nécessaire regroupement des compétences éparpillées dans le bassin afin d'assurer la sécurisation qualitative et quantitative de la distribution. En effet, on compte 61 structures de distribution d'eau potable pour 203 communes regroupant 105 000 habitants.

Le maintien de la qualité des eaux souterraines nécessite de veiller aux pollutions diffuses, à la bonne gestion de la ressource en eau et à la qualité de la distribution de l'eau potable.

*Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission «Qualité»*

## Vers une reconquête globale et partagée de la qualité des eaux souterraines

### Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de la Région de Doudeauville



**Jean-Claude Ledez (à droite),**

Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de la Région de Doudeauville, en compagnie de **Martial Grandmougin**, Directeur adjoint de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Compétences : la production et la distribution d'eau potable  
Communes concernées: COURSET, DOUDEAUVILLE, PARENTY et la partie basse de BEZINGHEM.  
Date de création : 1er avril 1960  
Nombre d'abonnés: 804  
Volume d'eau potable produit en 2010 : 206191 m<sup>3</sup>  
Nombre de forages: deux forages d'exploitation d'une profondeur de 17 m pour l'un et de 28 m pour l'autre

#### Pourquoi le Syndicat de Doudeauville a dû se mobiliser pour « sauver » sa ressource en eau ?

Le captage de Doudeauville se situe dans un fond de vallée dominé par la cuesta qui ferme la boutonnière du Boulonnais. C'est principalement l'abandon de cultures traditionnelles (betteraves, foin) remplacées par l'introduction du maïs qui, je pense, est à l'origine de cette pollution.

La présence d'atrazine est antérieure à l'année 2000 (taux en 2001 0.13µg/l). Le taux cumulé maximum atrazine (désherbant sélectif total) et déséthylatrazine (sous produit de dégradation) a atteint 0.35µg/l en 2008. Des pollutions ponctuelles, à taux moindres, ont été repérées (diuron, glyphosate, aminotriazole).»

**Quelle solution a été retenue ? Comment le syndicat a-t-il travaillé pour construire le projet ?**

Le Syndicat a demandé à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage, d'élaborer un avant projet et d'assurer le suivi des travaux. La DDAF nous a présenté 3 types de traitement: L'oxydation par l'ozone, l'absorption par charbon actif en grains (CAG) et les procédés membranaires (microfiltration, ultrafiltration et nano filtration) La solution retenue fut le charbon actif en grains. Il nous a fallu obtenir un décret préfectoral d'autorisation de mise en service d'une unité de traitement des pesticides par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. Celui-ci est valable 36 mois renouvelable 3 fois. Cette demande fut soutenue par un programme de reconquête de la qualité des eaux souterraines du champ captant.»

#### Qu'est-ce qu'un CAG ?

Le principe de fonctionnement d'un Charbon Actif en Grains (CAG) est le suivant: Au sortir du forage l'eau brute passe par un filtre d'une capacité de 14m<sup>3</sup>, rempli préalablement de 9m<sup>3</sup> CAG. Le temps de filtration est de 10 minutes. Le CAG capte et retient les molécules de pesticides. L'eau filtrée est ensuite traitée par chloration gazeuse avant distribution.



Un « détassage » hebdomadaire du CAG est effectué et suivi d'un lavage. Les eaux de lavage sont évacuées par l'intermédiaire d'une lagune vers un exutoire. Celles-ci ne contiennent pas de pesticides. Avant évacuation ces eaux stagnent dans la lacune pendant 6 heures. La durée de vie du CAG est estimée à 3ans (coût estimé du CAG 1 000 €/m<sup>3</sup>)

Les dernières analyses donnent un taux de pesticides inférieur à 0.02 µg/l. L'impact sur le prix de l'eau est estimé à 0.10 €/m<sup>3</sup> pour le fonctionnement. La totalité de l'investissement est pris en charge par le Syndicat.»

**Quelle sera la conséquence pour le prix de l'eau distribuée par le Syndicat ? Quels financements ont-été mobilisés pour ce projet ?**



Le prix actuel, pour la part de l'eau, est de 0.67 €/m<sup>3</sup>. Il passera vraisemblablement à 0.77 € dans les 3 ans à venir.

Cette opération fut soutenue financièrement par le Département à hauteur de 43500 € et par un prêt de 138 000 € à taux 0% par l'Agence de l'Eau. Le Syndicat a contracté un emprunt de 55 000 € et complété par un autofinancement de 64 000 €.»

**Quelles perspectives pour une approche plus large et une implication plus importante des «occupants» de ce territoire pour sauvegarder la ressource en eau souterraine ?**

La commune de Doudeauville a pour particularité d'avoir sur son territoire 2 périmètres de protection de captage. Un de 56 hectares pour le captage qui nous concerne et un autre qui le jouxte de 190 hectares qui alimente en partie la ville de Boulogne en eau par l'intermédiaire d'une galerie drainante de 2 600 mètres lui fournissant 4 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau l'été et jusqu'à 10 000m<sup>3</sup>/jour l'hiver.



Cette particularité nous a permis d'inclure le Diagnostic Territorial Multi Pression (DTMP) de l'Agence de l'Eau qui permettra d'identifier les risques de pollution sur la qualité de l'eau. Les résultats de cette étude nous seront communiqués prochainement. Ils permettront de définir précisément les actions à mener. Iront-elles comme actuellement en Bavière jusqu'à une collaboration très étroite avec les agriculteurs ? Une chose est sûre dans 9 ans la dernière autorisation d'exploiter nous viendra de Bruxelles et ce jour là nous aurons des comptes à rendre et des «biscuits» à fournir pour l'obtenir.»



La qualité des eaux superficielles et souterraines est fortement impactée par l'état de l'assainissement des eaux usées, le ruissellement des eaux pluviales urbaines et le ruissellement rural.

La commission porte ses efforts sur l'assainissement non collectif en incitant les collectivités responsables à procéder aux contrôles des installations existantes pour mettre en place un plan de réhabilitation.

Pour l'assainissement des eaux usées domestiques, la commission incite les collectivités responsables à finaliser leur programme de desserte et à supprimer les rejets directs, vers les milieux naturels, ceux-ci provenant des assainissements collectifs et non collectifs défectueux. Afin d'harmoniser les pratiques, la commission a entamé l'élaboration de règlements de service de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif qui seront recommandés sur le territoire concerné par le SAGE. Elle incite également à un regroupement des structures car on compte 13 structures pour l'assainissement collectif et 35 autorités responsables de l'assainissement non collectif dont certaines sans structure.

**Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission «Qualité»**

## Du diagnostic à la réhabilitation des installations d'assainissement autonome

### Communauté de communes du Pays d'Heuchin Service Public d'Assainissement Non collectif



Présentation : Composée de 15 communes regroupant au total 4033 habitants (1999), son territoire est essentiellement rural.

Compétences: Aménagement de l'espace, action de développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie, construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignements préélémentaires et élémentaires, action sociale d'intérêt communautaire, politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire, action dans la culture et le sport

**Arnaud Rousselle,**

Responsable technique du Service Public d'Assainissement Non Collectif et Président de l'Association des Conseillers en Assainissement du Bassin Artois-Picardie (ACABAP)



#### Quelles sont les missions d'un SPANC ?

Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont les suivantes:

- le contrôle des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) neufs et anciens (administratif et sur les propriétés), des logements non raccordés ou non raccordables au réseau d'assainissement collectif,
- le conseil des usagers pour diagnostiquer les éventuelles défaillances, bien utiliser et entretenir leur assainissement,
- l'information et la sensibilisation des usagers sur les enjeux liés à l'ANC.»

#### Quels sont les enjeux liés au contrôle des installations de traitement des eaux usées chez le particulier ?

Le contrôle permet de vérifier que la filière de traitement des eaux usées présente chez le particulier, réponde à la réglementation en vigueur.



C'est donc une des garanties du bon fonctionnement de l'installation. A partir d'une grille d'évaluation, il est possible de donner un diagnostic sur l'état de l'assainissement non collectif et de son impact sur

la ressource en eau, comme la pollution des eaux de surface ou souterraine.

Au delà de la protection de notre environnement proche, il y a aussi des questions de salubrité et de santé publique.

Par ailleurs, à partir de tous ces contrôles de terrain, la collectivité dispose d'un bilan complet de l'état, commune par commune de l'assainissement non collectif de son territoire.»

#### Quels sont les apports du SAGE de la Canche pour les SPANC ?

Le bassin versant est largement concerné par l'assainissement non collectif, de fait le SAGE de la Canche l'a identifié comme un enjeu important. Plusieurs dispositions précisent le cadre d'intervention des collectivités responsables des SPANC en traitant par exemple les rejets dans les puits perdus, ou en assurant le traitement des matières de vidanges localement par les stations d'épuration du territoire.

En fixant des objectifs précis en matière d'amélioration de l'ANC, le SAGE de la Canche justifie et renforce la légitimité des actions des SPANC auprès des particuliers. De plus, des moyens en terme d'information et de sensibilisation pourront être mobilisés.»



#### Comment poursuivre le travail après l'approbation du SAGE de la Canche ?

Dans le cadre de la commission «Qualité», des réflexions sont engagées pour rédiger et adopter un règlement commun pour chaque SPANC du bassin versant de la Canche.

Mais au delà et en tant que Président de l'Association des Conseillers en Assainissement du Bassin Artois-Picardie (ACABAP), je suis sensible à l'harmonisation des pratiques des SPANC, tant sur le contrôle que sur l'évaluation des résultats avec la mise en place d'indicateurs communs par exemple. Ce travail doit être mené sur le bassin versant de la Canche afin d'obtenir une vision complète et globale des performances de l'ANC à l'échelle du bassin versant de la Canche.»





**L**es milieux aquatiques sont indissociables de la ressource en eau et participent directement à son bon état. C'est pourquoi, la Commission Locale de l'Eau a réalisé un travail considérable d'état des lieux et d'inventaires et décidé d'inscrire des objectifs ambitieux pour leur préservation, leur gestion et leur restauration. La commission Milieux Aquatiques se veut être force de proposition auprès des maîtres d'ouvrage et des partenaires, pour définir, engager et évaluer les programmes nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'enjeu majeur 2 du SAGE. Gestion et restauration des cours d'eau, préservation et gestion des zones humides, continuité écologique, ... tels sont les grands sujets qui occuperont les membres de la commission : sujets bien connus et appréhendés par les acteurs locaux qui se sont déjà engagés dans la mise en œuvre. La commission doit permettre de consolider un véritable réseau de ces acteurs sur le bassin versant dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation permanente.

**Bruno Roussel, Président de la Commission «Milieux aquatiques»**

## Etre partenaire pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques

### La Fédération du Pas-de-Calais des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique



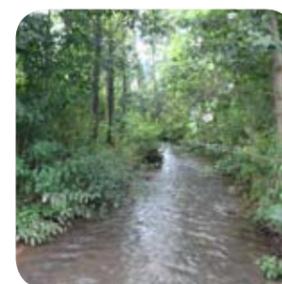
**Pascal Saillot,**  
Président de la Fédération du Pas-de-Calais des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique.

Etablissement à caractère d'utilité publique, elle est agréée au titre de la Protection de l'environnement. Missions : réalisation d'un Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG), développement durable de la pêche amateur, mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche, protection des milieux aquatiques (la maîtrise d'ouvrage d'études, mise en place d'outil de gestion, de diagnostics et de publications sur la continuité écologique, la participation aux études Natura 2000...), la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental (gardiennage, suivi de procédures de police« de l'eau » et « de la pêche », ..). Partenariats : l'Agence de l'Eau , le Conseil Régional, le Conseil Général, EDEN 62, le Conservatoire d'Espaces Naturels, structures porteuses des SAGE(s).



**Comment la Fédération appréhende –t-elle le document du SAGE ? Quelle a été son implication dans les différentes thématiques concernées ?**

« La Fédération perçoit de façon particulièrement positive le document rédigé par la CLE et les objectifs prioritaires correspondant aux attentes locales : amélioration de la qualité des eaux, limitation de l'érosion, des pollutions domestique et agricole, gestion des milieux aquatiques de façon à favoriser le bon fonctionnement hydraulique, et préserver la richesse biologique, contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau... Par conséquent, poursuivre et renforcer les échanges avec les services du syndicat Mixte du SAGE de la Canche et la CLE afin de reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques est une priorité pour les élus et les techniciens de la Fédération. Les fonctions et valeurs des zones humides sont considérables, elles sont aujourd'hui démontrées, reconnues mais il est également souhaitable qu'elles soient partagées.



Le travail du Syndicat Mixte et de la CLE, dont nous percevons déjà les implications opérationnelles, conjugué à celui de la Fédération en matière de connaissance ou de programme d'actions, ne manquera pas de donner des résultats que nous espérons exemplaires.»



« Si la restauration sur l'ensemble du linéaire se concrétise, un grand nombre de nouvelles zones de reproduction pourraient être accessibles. Aussi, l'amélioration du cycle de vie des poissons, et de bien d'autres espèces, pourrait rendre la pêche patrimoniale encore plus attractive pour en faire un levier du développement local. Sur des bassins voisins, comme celui de la Touques (Calvados) une étude de 2003 évaluait les retombées économiques liées à la pêche, à environ 110 000 € annuels, une autre étude donne une moyenne annuelle de 1 500 nuitées dans les gîtes et hôtels et 1 700 repas de restaurants liés directement à ce loisir... Si les zones humides étaient reconnues comme telles, valorisées, partagées, il deviendrait plus facile de s'organiser pour les respecter, les préserver, améliorer la qualité de la ressource et valoriser la biodiversité.»

**Pour la Fédération, le territoire de la Canche représente-t-il « un eldorado » pour les poissons migrateurs tel que le saumon atlantique ?**

« A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de quantifier précisément les stocks de grands salmonidés migrateurs (truites de mer, saumons atlantique) sur le bassin de la Canche. Cependant, certains forums Internet spécialisés dans la pêche de ces poissons, n'hésitent pas à décrire la Canche comme un des meilleurs fleuves côtiers pour la pêche des grands salmonidés migrateurs en France, alors même qu'actuellement, seulement 27 % de leurs zones de reproduction sont accessibles.»

**En quoi l'amélioration des habitats aquatiques propices aux poissons migrateurs peut-elle être moteur pour un territoire ?**

« Si la restauration sur l'ensemble du linéaire se concrétise, un grand nombre de nouvelles zones de reproduction pourraient être accessibles. Aussi, l'amélioration du cycle de vie des poissons, et de bien d'autres espèces, pourrait rendre la pêche patrimoniale encore plus attractive pour en faire un levier du développement local. Sur des bassins voisins, comme celui de la Touques (Calvados) une étude de 2003 évaluait les retombées économiques liées à la pêche, à environ 110 000 € annuels, une autre étude donne une moyenne annuelle de 1 500 nuitées dans les gîtes et hôtels et 1 700 repas de restaurants liés directement à ce loisir... Si les zones humides étaient reconnues comme telles, valorisées, partagées, il deviendrait plus facile de s'organiser pour les respecter, les préserver, améliorer la qualité de la ressource et valoriser la biodiversité.»





**E**laboré entre 2002 et 2006 sous le pilotage de la Commission Patrimoine Naturel et Barrages (première commission active jusqu'en 2009), l'inventaire des zones humides alluviales du bassin versant est un premier état des lieux des connaissances concernant ces espaces dont les fonctions sont essentielles pour notre ressource en eau. En effet, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie demande que chaque SAGE identifie les zones humides de son bassin versant. La cartographie est réalisée à l'échelle 1/25 000° et n'atteint donc pas le niveau de précision à la

parcelle. La présence d'espèces végétales caractéristiques (espèces hygrophiles) a été le critère principal d'identification. Cette première photographie est une base pour l'élaboration des documents d'urbanisme (Cartes communales, Plan Locaux d'Urbanisme et Schéma de Cohérence Territoriale) qui peuvent affiner la délimitation à l'échelle cadastrale. Le rôle de la Commission Milieux Aquatiques est de poursuivre l'actualisation de la connaissance des zones humides qu'elles soient alluviales ou littorales et de permettre leur préservation pour l'ensemble des services rendus à la collectivité (épuration des eaux, protection contre les inondations, réservoirs de biodiversité,...) dans un souci de dialogue et de concertation entre tous les acteurs.

**Bruno Roussel, Président de la Commission «Milieux aquatiques»**

## Préservation des zones humides : les actions de la commune de Beaurainville

### Commune de Beaurainville



**Jean Lecomte,**  
Maire de Beaurainville

Beaurainville, située à la confluence de la Canche et de la Créquoise, est peuplée de 2 000 habitants. Commune semi-rurale couvrant 1 307 ha, elle est constituée de terres agricoles, de zones urbanisées mais aussi de plus de 100 ha de marais (marais de Beaurainchâteau et de la Bassée)



**Quelles sont les actions de la commune en faveur des espaces naturels aquatiques ? Avec quels partenaires ?**

«*Consciente de la richesse naturelle que représentent les rivières et les marais, les zones humides alluviales de la Canche, les prairies, les boisements, les sources, autant d'espaces propices à l'accueil de nombreuses espèces animales et végétales, la Municipalité a signé une convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais afin d'élaborer un plan de gestion du marais de Beaurainchâteau. Ce plan prévoit la restauration des mares et des sources, des coupes de peupliers pour retrouver de la prairie pâturée, et la préservation de cette zone humide à la flore et la faune remarquables, tout en respectant les usages traditionnels des chasseurs, des pêcheurs, des promeneurs et amateurs de loisirs de pleine nature (sentier pédagogique et étude d'une « maison des promenades »).*



*Concernant le marais de la Bassée, des contacts ont été pris avec les usagers (fédérations de pêche et de chasse) et des institutions concernées (Agence de l'eau, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Syndicat Mixte du*

*SAGE de la Canche) pour un diagnostic en vue de réhabiliter le réseau hydraulique de surface et d'aller vers un plan d'entretien.*

*Soucieuse de la qualité de son environnement et du milieu aquatique, notre commune, avec Maresquel, Campagne et Lépinoy, s'est dotée depuis 30 ans d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration performante bien gérée par le SIVU Cousteau dont la compétence vient d'être reprise par la Communauté de Communes du Val de Canche et d'Authie avec celle de l'assainissement non collectif et la création d'un SPANC.»*

**Comment l'inventaire des zones humides du SAGE de la Canche s'intègre dans les différentes démarches de la commune ?**

«*L'inventaire des zones humides du SAGE de la Canche s'inscrit donc dans l'action municipale pour une meilleure connaissance et la protection de notre environnement en vue d'atteindre l'objectif de la meilleure qualité des eaux de surface et des milieux aquatiques.*

*Certes, cet inventaire sera utile pour la réflexion sur le développement urbain de notre commune, mais ajoute des contraintes fortes sur les futurs documents d'urbanisme qui doivent être compatibles avec le SAGE.»*



**L'inventaire des zones humides a-t-il suscité des réactions dans votre commune ?**

«*L'inventaire des zones humides a provoqué des réactions locales concernant surtout les zones déjà urbanisées (maisons, entreprises, station d'épuration...) et des terrains en zone U du Plan Local d'Urbanisme inclus dans l'inventaire du SAGE de la Canche. En effet le périmètre de celui-ci déborde encore sur celui du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).*

*C'est ainsi que, tout en approuvant les objectifs du SAGE, le conseil municipal, a pour l'instant, réservé son avis et réclame plus de précision et une présentation de l'inventaire des zones humides devant les élus municipaux.»*

**Comment obtenir un consensus sur la question au regard des objectifs du SAGE de la Canche ?**

«*Les objectifs sont bons et partagés mais le consensus doit passer par l'échange le plus clair et le plus démocratique possible.»*



**L**a commission soutient également l'action des communautés de communes et du syndicat mixte dans la gestion du ruissellement rural. Elle a initié une étude de longue durée afin d'évaluer scientifiquement les effets des fascines sur le ralentissement, la limitation des ruissellements et leur capacité de retenue des matières en suspension.

*Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission «Qualité»*

## Un projet global de maîtrise des phénomènes de ruissellements

### Commune d'Auchy-les-Hesdin



Commune de 1 726 habitants (2006), Auchy-les-Hesdin qui s'étend sur moins de 1 000 hectares, borde la Ternoise.

Le bourg d'Auchy-les-Hesdin se situe à l'exutoire de 3 bassins versants occupés essentiellement par l'activité agricole. Durant les années 90 et 2 000, la commune a fait l'objet de 10 arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles pour inondation par coulées boueuses.

**Jean-Claude Darque,**  
Maire d'Auchy-les-Hesdin, Conseiller Général du canton de le Parcq

**A votre arrivée à la tête de la commune en 2001, comment-avez vous réussi à traiter les problèmes d'inondations ?**

« En arrivant, j'ai trouvé sur mon bureau un rapport d'un bureau d'étude qui préconisait la construction de plusieurs bassins de retention sur la commune pour un montant de plusieurs centaines de milliers d'Euros.

Cependant cette solution coûteuse montrait de nombreuses limites en terme d'efficacité, notamment sur l'entretien de ces ouvrages.

Appuyé par la Chambre d'Agriculture et le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche, j'ai entrepris une concertation avec les maires des communes des sous bassins versants en amont pour trouver une alternative. »

**Quelles solutions ont été retenues ?**

« L'objectif était de mobiliser les agriculteurs des plateaux environnants et de trouver avec eux des solutions. Il fallait leur montrer qu'en traitant les problèmes d'érosion des sols dans leurs parcelles, une partie des coulées de boue dans Auchy-les-Hesdin serait réglée. Un plan de maîtrise des phénomènes d'érosion des sols a été établi par



la Chambre d'agriculture et du Syndicat Mixte sur les principaux bassins versants concernés. Ce dernier proposait la mise en place de fascines réparties sur le territoire afin de ralentir et filtrer les eaux de ruissellement.

Ce premier schéma a été complété par la conception d'ouvrages plus importants comme des barrages de creuse.

Sur cette base, nous avons monté un dossier de financement pour la réalisation de fascines dans les parcelles des agriculteurs volontaires et de ces ouvrages hydrauliques plus « lourds ». Les travaux ont débuté en 2006 »

**Quelles sont les clés de la réussite pour ce type de projets ?**

« Il faut faire preuve de pédagogie et plusieurs réunions et tours de plaine ont été organisés pour convaincre de l'utilité et de la nécessité de mettre en œuvre un programme global de maîtrise des phénomènes d'érosion des sols agricoles.

Ensuite, il faut surmonter les contraintes administratives. Ici, les sous bassins versant concernés sont à cheval sur 2 communautés de communes et un montage particulier tant sur la maîtrise d'ouvrage que financier a dû être monté pour réaliser les travaux. »



**Quel bilan dressez vous de ce premier projet ?**

« L'efficacité de ces ouvrages est réelle. Avant, Auchy-les-Hesdin était inondé 3 fois par an, maintenant les volumes d'eau qui transitent par Auchy sont les mêmes mais ils sont répartis dans le temps. Le succès de ce programme vient aussi du fait que plusieurs solutions ont été conjuguées avec la mise en place d'un maximum de freins en amont sur les plateaux comme les fascines et un minimum d'ouvrages hydrauliques.

D'ailleurs, certains agriculteurs réticents au départ, ont fait des demandes par la suite pour accueillir des fascines dans leurs parcelles. »

**Comment garantir dans le temps l'efficacité de ce dispositif de lutte contre l'érosion des sols ?**

« Ce qui est essentiel aussi, c'est de veiller au bon fonctionnement de ce dispositif pour garantir son efficacité dans la lutte contre les inondations. L'entretien aussi bien des fascines que des ouvrages hydrauliques est primordial. Il doit être régulier et respecter un cahier des charges. C'est aussi la garantie de pérenniser l'investissement qui, somme toute, est assez lourd financièrement.

Ici, l'entretien des fascines a été confié aux agriculteurs et un accompagnement de ces derniers a été nécessaire. »



L'objectif de toutes les techniques de limitation du ruissellement rural est de retenir la goutte d'eau le plus près possible du point où elle est tombée en évitant qu'elle ne ruisselle et ne prenne de la vitesse en arrachant des particules de sol qui se transforment en limons. Les fascines constituent le système anti érosif léger le plus en amont dans un bassin versant. Complétées par des zones tampons, des bandes enherbées et des haies, elles permettent, dans bien des cas, d'éviter ou tout au moins de limiter l'importance des bassins tampons qui hypothèquent l'espace et sont lourds à gérer.

*Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission «Qualité»*

## Une méthode de lutte éprouvée contre l'érosion des sols

### Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais



**François Derancourt,**  
Service Développement Agricole durable et sociétal

Etablissements publics, les Chambres d'agriculture sont administrées par des élus représentant les différents secteurs d'activités agricoles et forestiers et les divers groupements professionnels. La première mission que leur donne la loi est de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. La seconde mission est de contribuer, par leurs services spécialisés et de proximité, au développement des territoires ruraux et des entreprises agricoles.



**Qu'est-ce qui explique que le bassin versant de la Canche ait été le « berceau » de la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols tout au moins à l'échelle du grand bassin Artois Picardie ?**

« A la demande de la commission agricole du Comité d'Aménagement Rural Canche Authie, la Chambre d'Agriculture du Pas de Calais a mis en place un service spécialisé dans la lutte contre l'érosion des sols dès 1981. A partir de conclusions d'études préalables, un programme d'animation agronomique a été conduit dans le Pays de Montreuil jusqu'en 1994 avec le CAR puis le SIABVC, complété depuis 1993 par des réalisations expérimentales d'aménagement de bassins versants.»

**Quels sont les grands principes promus et issus de toute cette expérience acquise ?**

« Ces actions pilotes ont permis d'acquérir une bonne connaissance des mécanismes de l'érosion dans la vallée de la Canche, des moyens techniques à la portée des agriculteurs pour réduire le ruissellement dans ses parcelles et de jeter les bases de la méthodologie qui est reprise actuellement dans l'ensemble de la région Nord – Pas de Calais :

- agir sur la totalité du bassin versant;
- agir de l'amont vers l'aval;
- combiner mesures agronomiques et hydrauliques
- privilégier les aménagements d'hydraulique douce»



**Quels partenariats ont été mis en place pour aider les collectivités à lutter contre ces phénomènes ?**

« Depuis 2002, le Conseil Général du Pas de Calais et la Chambre d'Agriculture du Pas de Calais ont signé une convention mettant en place une assistance gratuite à maître d'ouvrage concernant les problèmes de ruissellement des eaux.

Cette convention prévoit :

- la réalisation de diagnostics de territoire mettant en avant les causes des dysfonctionnements hydrauliques et les moyens techniques et financiers préconisés pour y remédier;
- le suivi des ouvrages et l'animation agronomique dans les bassins versants aménagés.

A ce jour, l'ensemble de la vallée de la Canche a fait l'objet d'un diagnostic dans le cadre de cette convention.»

**Comment s'articule cette action avec la CLE de la Canche et le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche ?**

« La chambre d'agriculture a aussi un rôle de maître d'œuvre pour négocier et installer des ouvrages légers de lutte contre les ruissellements à la demande des maîtres d'ouvrages. Cette action se produit dans le cadre de prestations payantes. Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs qui tiennent un rôle dans ces dossiers, notamment avec le syndicat mixte du SAGE de la Canche qui coordonne les opérations dans la vallée.»

**Quels sont les outils disponibles pour mieux appréhender ces problèmes ?**

« Elle assure la mise en relation des différents partenaires régionaux agissant sur ce sujet aux cours de réunions annuelles et a réalisé avec l'aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie une base de données des ouvrages de lutte contre le ruissellement exploitable par tous les maîtres d'ouvrage..»



**A**u sein de CLE, je préside la commission « Littoral » dont les objectifs sont la préservation, la restauration et la gestion de la baie. Des solutions sont recherchées notamment pour lutter contre l'ensablement et la fermeture de la baie, anticiper l'évolution morphologique (trait de côte), protéger contre les risques d'inondation et de submersion marine, protéger la ressource en eau souterraine, améliorer la qualité des eaux de surface (dont les eaux de baignade), préserver la faune et la flore, prévoir le développement lié à la trame bleue et à la trame verte, et intégrer l'ensemble des usagers de la nature (Promeneurs, pêcheurs, chasseurs...)

*Michel Sauvage, Maire de Cormont, Président de la commission «Littoral»*

## Reconquête de la qualité des eaux de baignade et conchylicole en baie de Canche

### Agence de l'Eau Artois-Picardie



**Olivier Thibault,**  
Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

C'est l'une des six Agences de l'eau françaises. Basée à Douai, elle a compétence sur le bassin Artois Picardie : région Nord Pas de Calais, département de la Somme, nord de l'Aisne et de l'Oise.

Etablissements publics du ministère chargé du développement durable, les six Agences de l'eau ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Les Agences de l'eau mettent en œuvre, dans les sept bassins hydrographiques métropolitains, les objectifs et les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, plans de gestion français de la directive cadre sur l'eau et leur déclinaison locale, les SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

Acteurs essentiels de la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, organisée en France autour du principe de la gestion concertée par bassin versant, les Agences de l'eau exercent leurs missions dans le cadre de programmes d'actions pluriannuels avec pour objectif final l'atteinte du bon état des eaux directive cadre sur l'eau d'octobre 2000. La loi Grenelle 1 a fixé comme objectif d'avoir deux tiers des masses d'eau en bon état dès 2015.

### Pourquoi l'amélioration de la qualité des eaux de baignade est-elle un enjeu majeur pour le littoral ?

« C'est parce que les eaux de baignade constituent un enjeu sanitaire de premier ordre et également un atout considérable pour l'économie touristique des communes littorales que l'Agence de l'Eau a fait de la reconquête de la qualité des eaux littorales une politique majeure de ses différents programmes d'interventions successifs depuis la fin des années 80.»

### Quelle a été la démarche mise en place et conduite par l'agence ?

« C'est en 1988, lors d'un colloque organisé au Touquet à l'initiative de l'Agence de l'eau et rassemblant le comité de bassin, élus locaux, ingénieurs et techniciens des Collectivités Littorales et experts scientifiques, qu'a été lancée la politique de reconquête de la qualité des eaux de baignade du Bassin Artois Picardie.

Cette politique s'est concentrée en tout premier lieu sur la suppression des rejets directs présents sur les plages et la mise aux normes européennes avec traitement de désinfection de l'ensemble du parc de stations d'épuration du littoral. Mais considérant l'impact de leurs rejets sur la qualité des eaux littorales et de baignade en particulier, les communes situées en amont des bassins versants ont également pris une large part dans les investissements consentis.»

### Le bassin de la Canche a-t-il réussi à relever le défi pour les eaux littorales ?

« Le bassin versant de la Canche, de Frévent à l'estuaire, les collectivités ont investi massivement en matière d'assainissement des eaux usées par la mise aux normes des stations d'épuration et la suppression des rejets directs, relevant ainsi avec succès le défi de la reconquête de la qualité des eaux de baignade.»



### Quel pourrait être l'impact de la nouvelle directive baignade pour les communes de la baie de Canche ?

« Avec la mise en service récente des stations d'épuration de Montreuil-sur-Mer et du SIVOM de la Région d'Étaples, on pouvait penser que le sujet des eaux de baignade était derrière nous. Malheureusement la nouvelle directive baignade de 2006 nous incite à rester très vigilant avec la perspective de voir dès 2013 des sites de baignade classés en qualité «insuffisante» (les deux plages de Camiers) c'est-à-dire non-conforme aux exigences sanitaires voire tout juste en qualité «suffisante» pour la plage du Touquet.»

### En quoi l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat de baie peuvent-ils aider les communes à maîtriser les pollutions ?

« Il convient donc de poursuivre et renforcer nos efforts et mobiliser tous les acteurs concernés.

La perspective du contrat de baie de Canche est une excellente opportunité pour mettre en œuvre un programme d'actions prioritaires de lutte contre les sources de pollution principalement dans les communes rurales et jusqu'alors non prises en compte, et de maîtrise de la pollution rejetée au milieu naturel par temps de pluie au niveau des agglomérations.

Sur la base des enjeux majeurs du SAGE de la Canche, le contrat de baie est un outil opérationnel pour l'atteinte de la bonne qualité des eaux estuariennes et littorales. Il démontre que l'interaction terre - mer, mais aussi mer - terre, est une réalité.»





**C**'est grâce à la mise en place d'un contrat de baie impliquant l'ensemble des acteurs concernés que nous pourrions progresser et atteindre nos objectifs.

Nous sommes actuellement dans la phase de préfiguration ; c'est-à-dire l'établissement du « catalogue » des actions à mener, leur faisabilité et leur chiffrage. A partir de 2013 et jusqu'en 2018, nous serons dans la phase de réalisation et de mise en œuvre du contrat de baie.

L'approbation du SAGE est donc la possibilité de mettre en place le programme d'actions à mener pour préserver la baie de Canche et donc de favoriser notre développement économique et touristique.

**Michel Sauvage, Maire de Cormont, Président de la commission «Littoral»**

## Vers des usages durables et partagés de la baie de Canche

### Le Cercle Nautique du Touquet



**Robert Love,**  
Président du Cercle Nautique du Touquet

C'est une association Loi 1901, dont le but est de promouvoir la pratique des sports nautiques, essentiellement axée sur son versant « écologique », à savoir la pratique de la voile. Notre association compte à ce jour 975 membres.

Les activités du Cercle Nautique du Touquet se partagent entre :

- Ecole de voile (Planche, dériveur, catamaran)
- Ecole de sport (préparation aux régates)
- Ecole de croisière et de découverte du milieu marin
- Passage de permis bateau
- Club de propriétaires (dériveurs, croiseurs, embarcations à moteur)

### Que signifie le SAGE de la Canche pour une association comme le cercle nautique du Touquet ?

« Nous sommes plusieurs dans l'association à connaître et à nous intéresser au document du SAGE de la Canche, pour avoir participé à plusieurs réunions lors de l'élaboration de ce document. Nous pensons que ce document concerne et doit être connu par l'ensemble des usagers de la baie de Canche. Nous sommes particulièrement attentifs à l'amélioration de la qualité des eaux littorales et de la qualité des eaux de baignades et donc aux apports en polluants venants du bassin versant. Nous attendons de la mise en œuvre du SAGE une incitation à un plus grand respect de l'environnement, gage d'une meilleure qualité de l'eau. Nous espérons apporter notre contribution à l'amélioration de la qualité des eaux à notre niveau. En effet, nous montons en ce moment, un dossier pour l'élimination des « eaux noires », et envisageons de nous y investir fortement. »



« La sensibilisation pour le respect de l'environnement et des milieux aquatiques est importante pour nous. Nous inculquons, par voie d'enseignement, de réunions ciblées et d'encarts dans notre annuaire des marées « Sillage » : le respect de l'environnement et des limitations de vitesse. Par ailleurs, l'école de croisière et de découverte du milieu marin participe à la sensibilisation des plaisanciers à l'écosystème de la baie de Canche. Le respect et la bonne entente avec les autres « usagers » (chasseurs, pêcheurs, marcheurs...) font également partie des valeurs du Cercle Nautique du Touquet. Nous avons en particulier de solides et amicales relations avec les chasseurs de la baie de Canche, avec qui nous partageons l'espace en toute sérénité, grâce à des contacts fréquents et constructifs. »



### Comment envisagez-vous votre contribution en tant qu'usager de l'eau et notamment des eaux côtières sous dépendance des apports du bassin versant ?

« La sensibilisation pour le respect de l'environnement et des milieux aquatiques est importante pour nous. Nous inculquons, par voie d'enseignement, de réunions ciblées et d'encarts dans notre annuaire des marées « Sillage » : le respect de l'environnement et des limitations de vitesse. Par ailleurs, l'école de croisière et de découverte du milieu marin participe à la sensibilisation des plaisanciers à l'écosystème de la baie de Canche. Le respect et la bonne entente avec les autres « usagers » (chasseurs, pêcheurs, marcheurs...) font également partie des valeurs du Cercle Nautique du Touquet. Nous avons en particulier de solides et amicales relations avec les chasseurs de la baie de Canche, avec qui nous partageons l'espace en toute sérénité, grâce à des contacts fréquents et constructifs. »

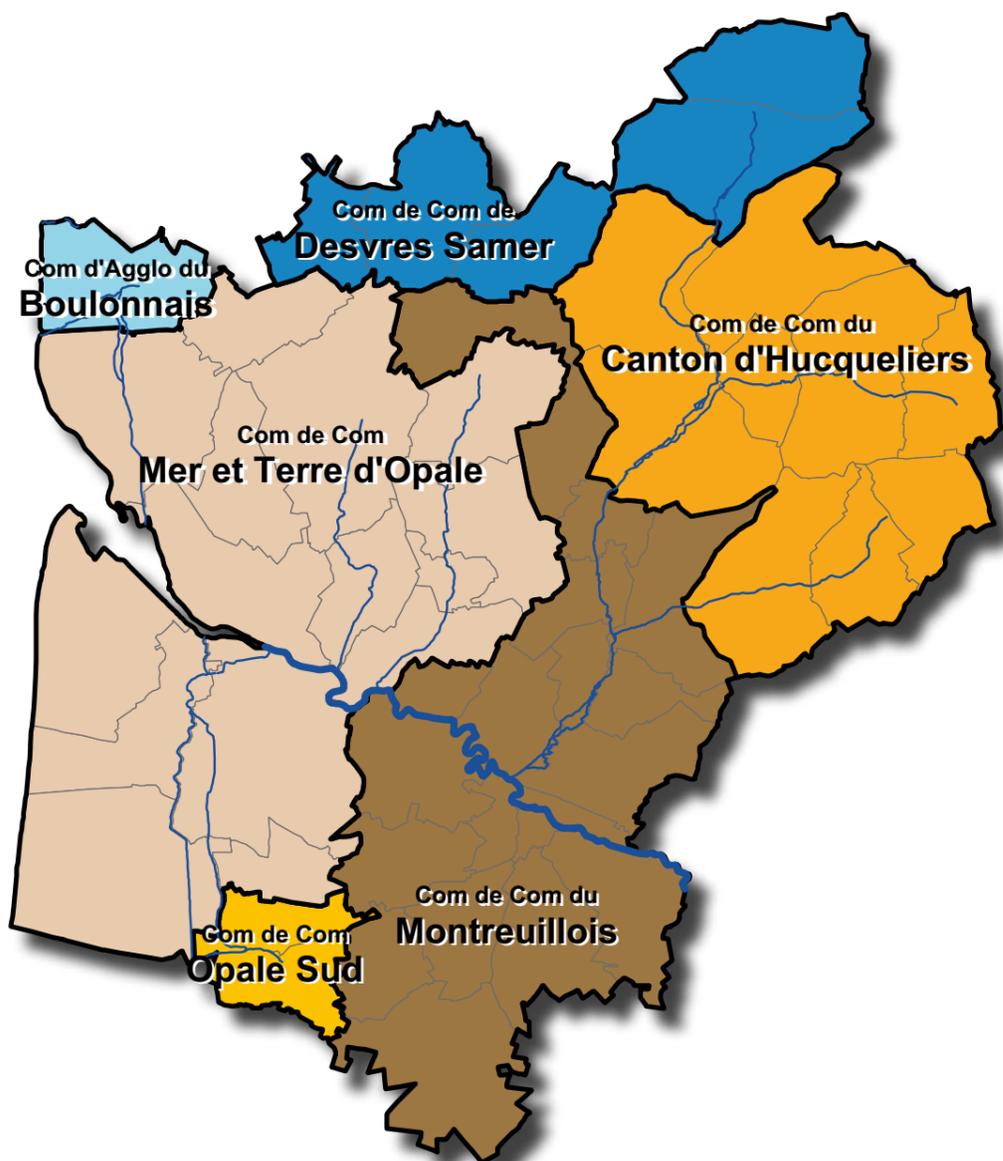


**Le contrat de baie**, outil de mise en œuvre du SAGE, constitue un programme d'actions pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques du littoral. Ce programme qui sera le fruit d'une concertation locale sera un outil d'aide aux collectivités, apportera une cohérence face aux projets touchant à la qualité des eaux et permettra de mobiliser les financements nécessaires.

Le contrat de baie de Canche est actuellement en phase de préfiguration. Cette phase est prévue sur la période 2011-2013 et permettra de valider le dossier préliminaire : périmètre, composition du comité de baie, état des lieux, programme d'actions dont la mise en œuvre est prévue pour la période 2013-2018.

Les contrats de baie ont été institués par la circulaire du 13 mai 1991 sur le modèle des contrats de rivière. Cette circulaire est complétée par la circulaire du 31 janvier 2004 relative aux contrats de baie et aux contrats de rivière.

### Le périmètre pressenti du contrat de baie de Canche

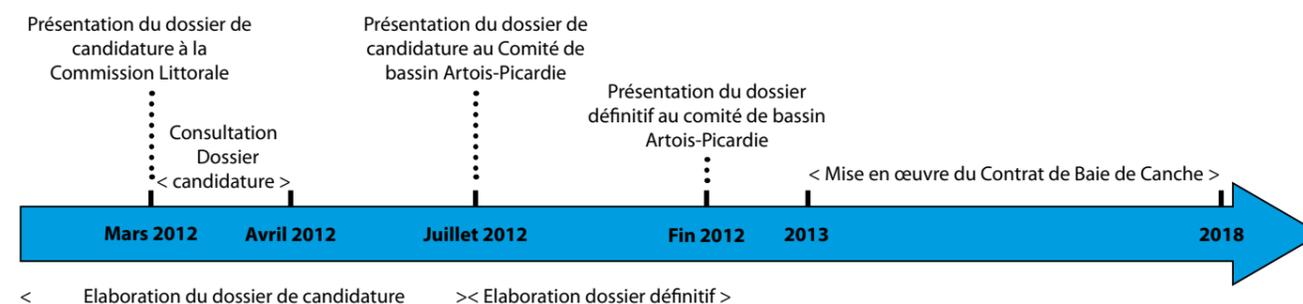


### Les groupes de travail

<p><b>GT qualité des eaux</b>  <b>Axes prioritaires non exhaustifs :</b>                  • assainissement collectif                  • assainissement non collectif                  • assainissement des eaux pluviales                  • eau potable                  • pollutions diffuses</p>	<p><b>GT gestion et prévention des risques</b>  <b>Axes prioritaires non exhaustifs :</b>                  • submersions marines                  • risques de crues                  • ruissellement agricole</p>	<p><b>GT préservation et reconquête des milieux naturels et aquatiques</b>  <b>Axes prioritaires non exhaustifs :</b>                  • zones humides                  • fonctionnalités hydrologiques et écologiques de l'estuaire, des cours d'eau et milieux aquatiques et humides associés</p>	<p><b>GT sensibilisation communication</b></p>
---	--	---	--



### Les prochaines étapes



### Des questions ?

**Anaïs Pouyte**, Animatrice pour la préfiguration du contrat de baie de Canche  
 ☎ 03 21 06 77 02 - [anaïs.pouyte@sagedelacanche.fr](mailto:anaïs.pouyte@sagedelacanche.fr)  
**Valérie Chérigé**, Directrice du Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche  
 ☎ 03 21 06 77 00 - [valerie.cherigie@sagedelacanche.fr](mailto:valerie.cherigie@sagedelacanche.fr)



Le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche est l'outil « opérationnel » de la CLE. Il a assuré depuis 10 ans toute l'animation de la concertation ainsi que la sensibilisation et l'information de l'ensemble des acteurs impliqués. Créé en 2000 pour l'élaboration du SAGE, il a acquis progressivement des compétences propres déléguées par les 15 communautés de communes de son territoire. Ces missions lui permettent aujourd'hui de participer directement à l'atteinte des objectifs inscrits dans le document du SAGE aux côtés des autres collectivités compétentes du bassin versant. C'est aussi à ce titre que le Syndicat Mixte peut être caractérisé de « structure porteuse du SAGE » : après avoir porté toute l'élaboration, le Syndicat Mixte souhaite s'investir avec les membres de la CLE, dans la mise en œuvre du SAGE et plus spécifiquement pour la gestion et le bon état écologique des milieux aquatiques.

**Bruno Roussel, Président du Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche**

## Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche : des missions au service de la ressource en eau et des milieux aquatiques

### Vice-présidents :

#### Daniel Fasquelle

Représentant de la Communauté de communes de Mer et Terres d'Opale, Député-Maire du Touquet-Paris-Plage

#### Christian Lecerf

Représentant de la Communauté de communes de l'Hesdinois, Maire de Contes

#### Roger Dheilly

Représentant de la Communauté de communes de la Région de Frévent, Maire de Boubers-sur-Canche

#### Denis Dequidt

Représentant de la Communauté de communes du Saint-Polois, Maire de Ramecourt

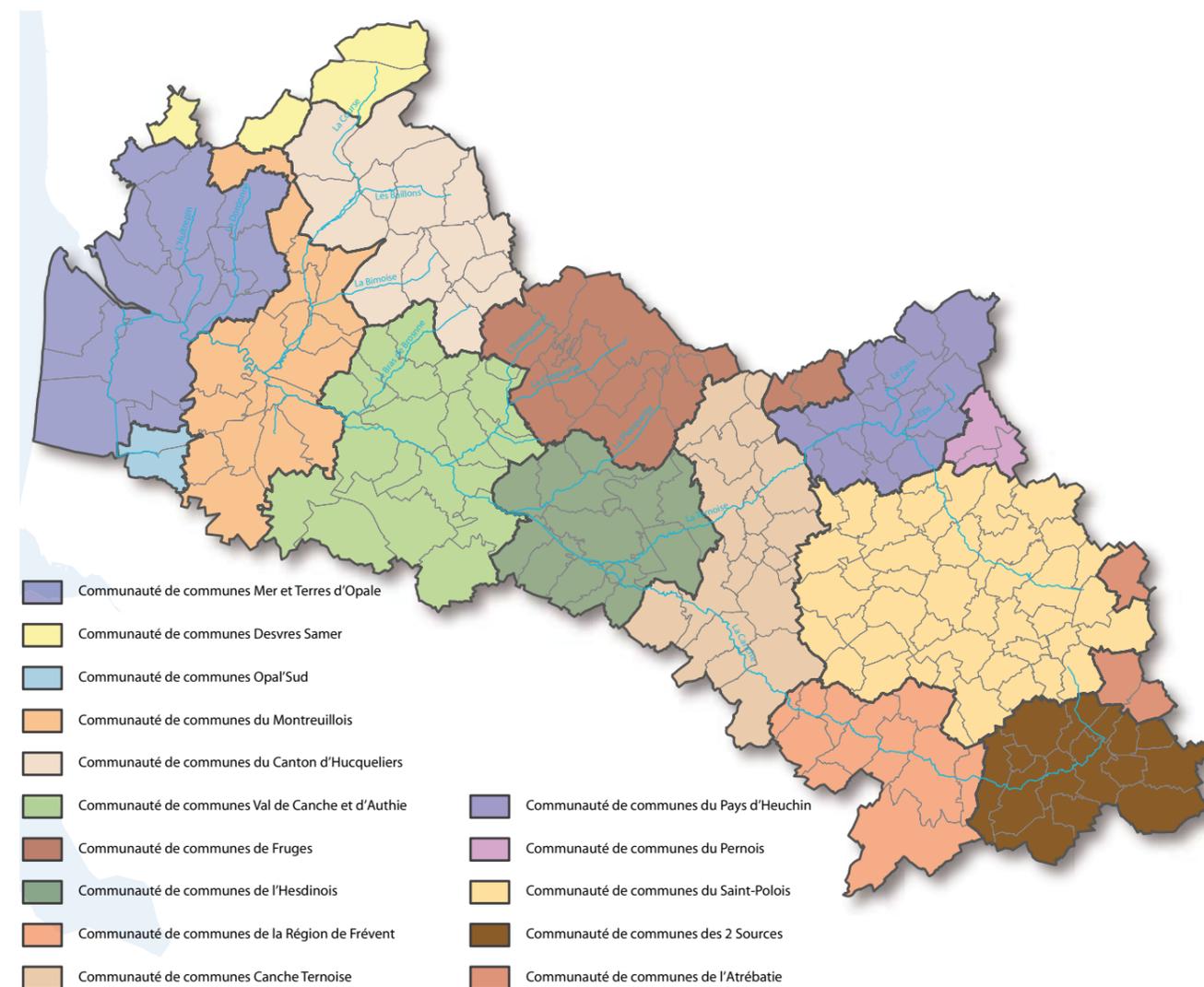
### Les missions du Syndicat Mixte pour le SAGE de la Canche sont les suivantes :

#### Compétences

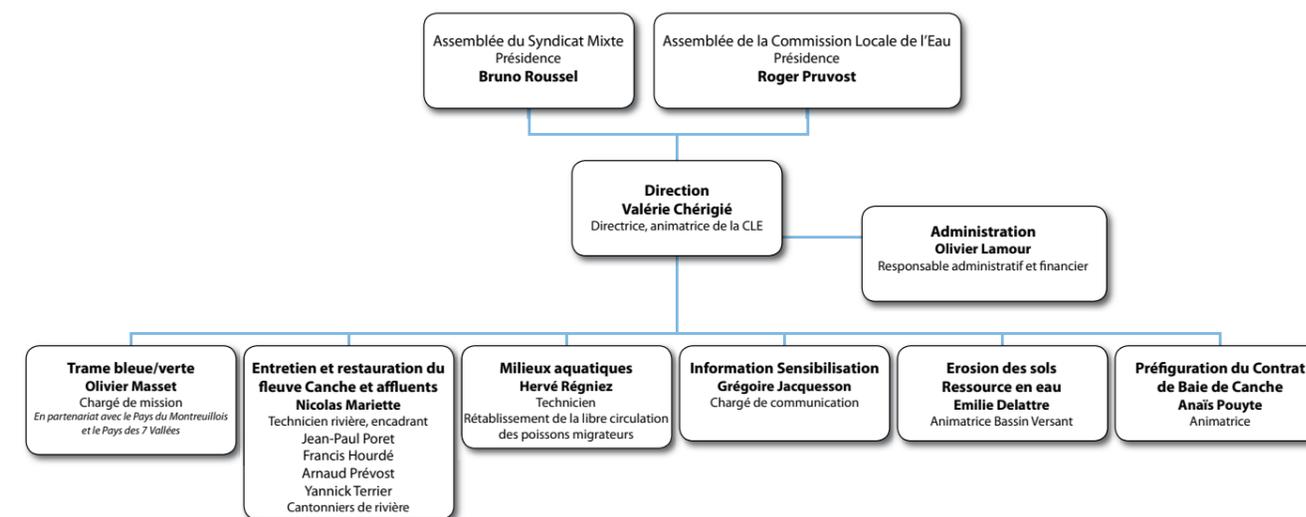
- Elaboration du SAGE de la Canche:
  - > Amélioration de la connaissance du bassin versant de la Canche,
  - > Sensibilisation des habitants du bassin versant de la Canche,
- Rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs,
- Entretien écologique du fleuve côtier Canche et de ses affluents,
- Délégation de maîtrise d'ouvrage publique pour les travaux et opérations d'aménagement et de gestion des eaux sur le périmètre du Syndicat Mixte,

#### Missions associées

- Coordination des actions sur le bassin versant et conseil auprès des intercommunalités et des communes,
- Maîtrise des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols,
- Préfiguration du Contrat de Baie de Canche,



### L'organigramme du Syndicat Mixte :





19 Place d'Armes - 62140 Hesdin  
03 21 06 24 89 - [contact@sagedelacanche.fr](mailto:contact@sagedelacanche.fr)  
[www.sagedelacanche.fr](http://www.sagedelacanche.fr)



Flasher ce code avec  
votre smartphone  
et accéder au site du  
SAGE de la Canche

## Avec le soutien technique et financier:

Communauté de communes **Desvres-Samer**, Communauté de communes de la **Région de Frévent**, Communauté de communes de **Fruges**, Communauté de communes des **Deux Sources**, Communauté de communes de l'**Atrébatie**, Communauté de communes d'**Hucqueliers**, Communauté de communes du **Pernois**, Communauté de communes du **Montreuillois**, Communauté de communes **Opale sud**, Communauté de communes **Canche Ternoise**, Communauté de communes **Val de Canche et d'Authie**, Communauté de communes du **Pays d'Heuchin**, Communauté de communes **Mer et terres d'Opale**, Communauté de communes de l'**Hesdinois**, Communauté de communes du **Saint-Polois**

